



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E2927

VALABLE JUSQU'AU 13/02/2027

ÉDITÉ LE

01/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/10/1983

Forme juridique : SAS

Capital : 30 489

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MONTPELLIER 327894697

Siret : 327 894 697 00041

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 9226402

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1244000/001604123/6

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1244000/001604123/6

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2025

Raison sociale : ABADIE CHAUFFAGE

195 AVENUE CLEMENT ADER
34170 CASTELNAU-LE-LEZ

Téléphone : 04 99 52 84 84

Fax : 04 99 52 84 85

Portable : 0786491432

Site Internet : www.abadie-chauffage.com

E-mail : b.rossignol@marc-compagnie.fr

Responsabilité légale :

BRD HOLDING (851 065 037) / ROSSIGNOL BRUNO PRÉSIDENT

Effectif moyen : 52

Tranche de classification : EFF4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213 PROB	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	17/03/2026
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	17/03/2026
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m ² Mention RGE	12/12/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	17/03/2026
o Pompe à chaleur : chauffage	17/03/2026
o Chauffe-Eau Thermodynamique	17/03/2026
o Radiateurs électriques, dont régulation.	17/03/2026
o Ventilation mécanique	12/12/2023

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.